

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le quatre mai à vingt heures, se sont réunis à la mairie de St Lumine de Clisson, les membres du conseil municipal en séance publique, dûment convoqués le 27 avril 2023, sous la présidence de **Madame Janik RIVIERE, Maire de Saint-Lumine-de-Clisson.**

**-Etaient présents :** MM. Janik RIVIERE, Xavier GUILLOU, Valérie DRAN, Franck GASTINEAU, Marie-Françoise RIVIERE, Bruno CORMERAIS, Louissette CAILLON, Katia MONTAILLER, Stéphane BOURON, Cosmin PLESAN, Audrey CHICHET, Teddy PRIEUR, Julie BAUDRY, Mathieu FRESLON, Hélène CADIOU, Tanguy CHATELLIER.

**Absent excusé :**

- Yannick BOVAGNET

**Absents représentés :**

- Emilie BREGAINT qui a donné pouvoir à Stéphane BOURON  
- Céleste MORISSEAU qui a donné pouvoir à Julie BAUDRY

**Secrétaire de séance :** RIVIERE Marie-Françoise

Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	18
Votes Pour :	18
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

---

**OBJET : DISPOSITIF ARGENT DE POCHE – 202305102**

Le dispositif « Argent de poche » créé la possibilité pour des adolescents (16 et 17 ans) d'effectuer de petits travaux de proximité sur une demi-journée, à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation dans la limite de 15 € par jeune et par jour.

Le financement est assuré par la collectivité, promoteur de l'action.

La durée des activités est de trois heures effectives par jour, dans la limite de vingt jours par an en été et de dix jours sur l'ensemble des autres périodes de congés scolaires.

Le paiement par la collectivité peut se faire par l'intermédiaire de la régie d'avances.

Par ailleurs, il est précisé que :

- Les chantiers ne peuvent se substituer à des emplois existants.
- Ils revêtent un caractère éducatif et formateur pour les jeunes, dans une démarche citoyenne et d'accompagnement d'une première expérience.

Il est proposé de créer plusieurs chantiers sur les thèmes suivants, avec pour objectif de permettre à des jeunes de s'impliquer dans un travail d'utilité collectif :

- Embellissement du cadre de vie (entretien des espaces verts dans une approche de développement durable, propreté des espaces publics, entretien du mobilier urbains, arrosage des massifs, etc.).
- Entretien des bâtiments communaux (nettoyage, petits travaux d'entretien, nettoyage des extérieurs, etc.).

Les conditions d'inscription proposées :

- Candidatures sur dossier d'inscription réservées aux jeunes de 16 et 17 ans, domiciliés sur la commune de Saint-Lumine-de-Clisson.
- Critère de sélection sur dossiers complets selon les besoins par type de chantier.

Vu le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et

notamment l'article 22 ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes et d'avance des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ,

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant création d'une régie d'avances ;

Vu l'avis de Madame la Trésorière de Clisson en date du 13 avril 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise,

- le dispositif « argent de poche ».

Autorise,

- l'extension de la régie d'avances aux indemnités versées aux jeunes ayant effectué un chantier.

Autorise,

- Madame le Maire, ou à défaut ses adjoints, à effectuer toutes les démarches et à signer les pièces afférentes à la présente délibération.

Décide,

- de transmettre au représentant de l'Etat et à la Trésorière de Clisson la présente délibération.

Certifiée exécutoire par la Maire  
compte tenu de la réception en  
Préfecture et de sa publication.  
La présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif de Nantes (6  
Allé de l'île Gloriette-CS 24111-  
440410 NANTES) dans un délai de  
deux mois à compter de sa  
publication et/ou sa notification.

Fait à St Luminès, Clisson, le 4 mai 2023

Marie-Françoise RIVIERE  
Secrétaire de séance.

